

## Extrait du registre des délibérations

### Séance extraordinaire du 28 Mars 2017

L'an 2017 et le 28 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire, Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, DESMARRES Sandrine, FUSELLIER Nathalie, GRÉGOIRE Valérie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline, MM : DA SILVA Manuel, FONTENY Yann, FRÉMONT Thierry, GROSOBOIS Thierry, NEAU Patrice (a pris part à la réunion à partir de 21 H 30), PACORY Christian, PAPOT Thierry, PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusée : Mme DESCHAMPS Sandra.

Absente : Mme TALLUAU Pascale.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19

Présents : 16, puis 17 à partir de 21 H 30

Date de la convocation : 23/03/2017

Date d'affichage : 23/03/2017

A été nommé secrétaire : M. PASQUIER Jacky.

#### **Approbation du compte-rendu de la précédente réunion**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 07 mars 2017.

#### **Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :**

Acquisition d'un tampon pour les cartes électorales

ALLIANCE BUREAU - BUROLIKE

25,77 € H.T., soit 30,92 € T.T.C.

Achat d'un panneau d'affichage pour les ateliers communaux

COMAT & VALCO

153,42 € H.T., soit 184,10 € T.T.C.

Taille des arbres de la place de l'Europe

ESNAULT PARCS & JARDINS

369,30 € H.T., soit 443,16 € T.T.C.

Contrat relatif à la plantation et à l'entretien des espaces verts de la Commune de avril 2017 à mars 2018

ESAT LE MOULIN DU PIN

11 173,06 € H.T., soit 13 407,67 € H.T.

Travaux de peinture dans le dojo (judo) de la salle des sports

CHASLE - BOSTEAU

1 920,00 € H.T., soit 2 304,00 € T.T.C.

Analyses d'eau au restaurant scolaire

EUROFINS

37,50 € H.T., soit 45,00 € T.T.C. l'analyse

Remplacement de la remorque volée aux ateliers communaux  
BRIAN - MAXI SERVICES

1 270,00 T.T.C.

Contrat d'entretien du stade pour l'année 2017  
ESAT LE MOULIN DU PIN

Forfait tonte sans ramassage : 75,00 € H.T. par passage et par terrain  
Forfait tonte avec ramassage : 110,00 € H.T. par passage et par terrain  
Forfait passage aérateur : 110,00 € H.T. par passage et par terrain

**Autre(s) information(s) :**

Afin de se conformer aux directives "zéro phyto", le Syndicat Intercommunal de l'Est-Anjou (SIEA) envisage de faire l'acquisition d'un désherbeur à air pulsé chaud destiné à l'usage de ses communes membres et subventionné par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %.

**1 - Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) : Versement d'une subvention de fonctionnement**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une somme de 1000,00 € sur le compte bancaire ouvert pour assurer le fonctionnement du Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON).

**2 - Durées et tarifs des concessions de terrain au cimetière communal**

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Adjointe au Maire en charge du cimetière communal, décide, après délibération et à l'unanimité, d'offrir aux administrés Vernantais la possibilité de faire désormais l'acquisition de concessions (pour une tombe ou un caveau) d'une durée de 15 années ; seules des concessions trentenaires étant jusqu'alors proposées.

Les tarifs sont établis ainsi qu'il suit à compter du 1er avril 2017 :

- concession de 15 années	:	65,00 €,
- concession de 30 années	:	110,00 €.

**Question(s) diverse(s) :**

Une rencontre réunissant les responsables de la Communauté d'Agglomération Saumur - Val de Loire, ainsi que ceux de ses communes membres, s'est tenue sur le thème des circuits touristiques qui présentent un intérêt communautaire ; la Commune de Vernantes a proposé le sentier de randonnée équestre et VTT "La Grande Boucle" (environ 38 km.) et demande une éventuelle validation de ses circuits intermédiaires.